

## AVIS PUBLIC

### ORDONNANCE ÉDICTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**AVIS PUBLIC** est par la présente, donné que lors de la séance ordinaire du 27 juin 2023, le conseil de l'arrondissement de Verdun a édicté l'ordonnance suivante :

#### « TRAVAUX DE PAVAGE DANS LE CADRE DU CONTRAT 500303 »

À la séance du 27 juin 2023, le conseil d'arrondissement de Verdun décrète :

1. Qu'il permet la réalisation de travaux de réparation de pavage en dehors des heures permises, dans le cadre du contrat 500303, à l'endroit décrit ci-après, aux dates et heures suivantes :

Rue Caisse entre le boulevard LaSalle et la rue de Rushbrooke

Du lundi au jeudi entre 21h et 5h;

De vendredi à samedi entre 21h et 7h;

De samedi à dimanche entre 19h et 7h;

De dimanche à lundi entre 19h et 5h.

2. Qu'à l'occasion des activités visées à l'article 1, le bruit susceptible d'être entendu dans un lieu public et le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sont exceptionnellement permis durant la période de travaux précitée.

À la condition que le bruit généré soit maintenu à un maximum de cinq (5) décibels au-dessus du bruit d'ambiance.

3. L'autorisation visée à l'article 1 est valable du 19 juin au 27 octobre 2023 et elle pourra être révoquée, en tout temps, sur un avis de 48 heures.

Cette ordonnance a été édictée en vertu du *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun* (RCA10 210012), art. 48

Donné à Verdun, le 6 juillet 2023.

*Diane Garand* (original signé numériquement)

Diane Garand  
Secrétaire d'arrondissement par intérim